

CONDITIONS D'ACCEPTATION

Mélanges de carburants

Code Eural	13 07 03*
Code déchet	381009

DESCRIPTION

Mélanges essence-diesel, pouvant être entièrement pompés, en bidons approuvés UN d'une contenance supérieure à 5 litres.

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES

Paramètres :

- pH : 4—12
- Chlore : < 0,2 %
- Sédiment : < 0,1 %
- PCB : < 1 ppm
- Eau : < 10 %
- Point d'éclair de la phase aqueuse : > 55 °C

Conditions générales :

- Pas de solvant.
- Pas de liquide de refroidissement.
- Pas de liquide de frein.
- Pas d'émulsion huileuse.
- Pas d'ammoniac.